

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE SYNTHESE

(Délibération du conseil d'administration du CCAS du 25/03/2024)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de Canéjan.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

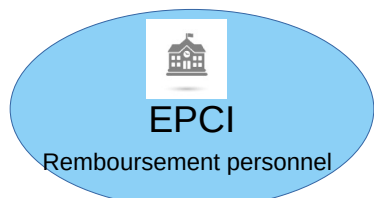
Le compte administratif a été voté le 25 mars 2024 par le Conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur Le Président du CCAS aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

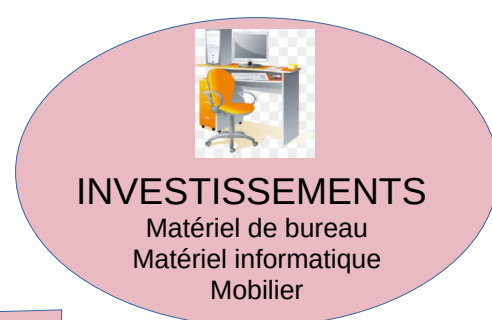
- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelques fois pluriannuelles.

COMPRENDRE LE BUDGET DU CCAS

RECETTES



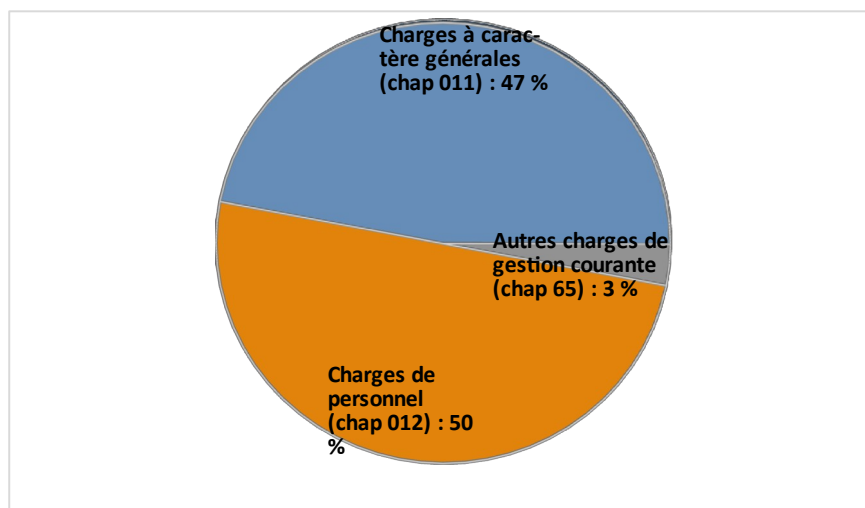
DEPENSES



Les chiffres clés 2023 – section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Recettes de fonctionnement	333 301,34 €
Dépenses de fonctionnement	330 345,44 €
Résultat de fonctionnement 2023	2 955,90 €



Dépenses réelles courantes :
325 802,75 €

Quelles sont les principales **DEPENSES réelles de gestion courante Fonctionnement 2023** ?

- Aides sociales (banque alimentaire, aides diverses) : **11 034 € (3,39 %)**
- Portage de repas à domicile (reversement à la commune) : **84 404 € (25,91 %)**
Baisse en 2023 de 10,98 % par rapport à 2022 en raison de la diminution du nombre de repas livrés (hospitalisation, absences diverses....)
- Actions seniors (colis de Noël, repas des aînés) : **21 668 € (6,65 %)**
- Subventions à divers organismes (Banque Alimentaire de Bx, FSL, UDCCAS...) : **5 097 € (1,56 %)**
Augmentation subvention du FSL en 2023

D'où viennent **LES RECETTES réelles de Fonctionnement 2023** :

Principalement

- Une subvention de la Commune de Canéjan : **269 000 €**
- Des produits des services (portage de repas à domicile) : **51 396 €**
- Des reversements de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde (remboursement du personnel mis à disposition) : **9 696 €**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Une baisse de 14,76 % sur le poste du portage de repas à domicile due à la diminution du nombre de repas livrés .
- Une baisse des reversements de la CCJEB en raison de la fin d'une mise à disposition d'un agent du CCAS.

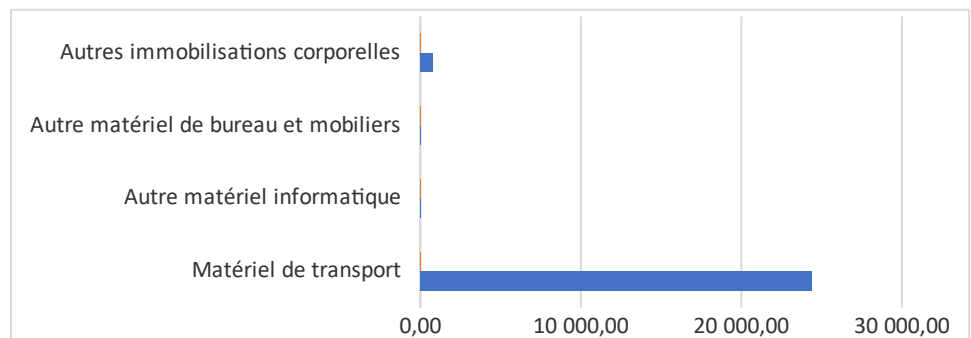
Les chiffres clés 2023 – section d'Investissement

Recettes d'investissement	7 587,16 €
Dépenses d'investissement	25 203,48 €
Résultat d'investissement 2022	- 17 616,32 €

Quelles sont les **DEPENSES d'équipement 2023** ?

Dépenses d'équipement totales : 25 203,48 €

- autres immobilisations corporelles : 3 %
- matériel de transport : 97 %



DEPENSES financières : Prêt d'honneur

0 €